

Objectifs

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite d'un PONT ROULANT ou d'un PORTIQUE en situation de travail, de lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de ce matériel, de lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, de lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques. Il devra maîtriser la conduite en sécurité des ponts roulants d'une ou plusieurs catégories

Les + métier

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998. Rappel du contexte réglementaire : Tout travailleur amené à utiliser un PONT ROULANT ou un PORTIQUE doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998. Le respect de ces prescriptions impose donc :
- que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité du pont roulant concerné, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire,
- que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée,
- qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité du pont roulant concerné, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées,
- que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation,
- que son employeur lui ait délivré une autorisation de conduite pour le pont roulant concerné

Public Visé

Toute personne appelée à manipuler un PONT ROULANT ou PORTIQUE.

Pré Requis

Avoir 18 ans minimum (sauf certaines exceptions réglementées).
Posséder les aptitudes médicales requises.
Comprendre les instructions en langue française.
Prouver d'une formation avant le passage des tests théoriques et

Objectifs pédagogiques et d'évaluation

Connaissances Théoriques : Connaître les informations relatives aux risques liés à son utilisation. Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Blocs de Compétences

FORMATION THEORIQUE

- Connaissances générales
- Technologies des ponts roulants et portiques
- Les principaux types de ponts et portiques
- Les catégories de CACES[®]
- Notions élémentaires de physique
- Capacité des ponts roulants et des portiques
- Risques liés à l'utilisation des ponts roulants et des portiques
- Exploitation des ponts roulants et des portiques
- Accessoires de levage et règles d'élingage
- Vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques

FORMATION PRATIQUE

- Prise de poste et vérifications
- Conduite et manoeuvres
- Fin de poste
- Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

EVALUATIONS : TEST THEORIQUE ET TEST PRATIQUE



Méthodes mobilisées

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Organisation par ateliers pédagogiques.
- Apprentissage complémentaire via notre plate-forme E-Learning.
- Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R484.
- Lieu de formation : selon le choix du client, soit au sein d'une agence où les plateaux techniques sont validés par un certificateur, ou dans l'entreprise du candidat, si les conditions techniques sont respectées et répondent au cahier des charges de la recommandation.

Qualification Intervenant-e-s

Formateurs professionnels titulaires des CACES® et titulaires d'une formation à la pédagogie.

Méthodes et modalités d'évaluation

Selon les modalités d'examen définies dans la R.484 de la CNAM et organisées sous la forme d'un test théorique et pratique. Cet examen est réalisé uniquement par un testeur qualifié. Les agences exclusivement référencées sur L'INRS peuvent délivrer les catégories sur lesquelles elles sont certifiées. Évaluation de la satisfaction stagiaire en

Modalités d'accessibilité handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Une information préalable de l'accueil du lieu de formation est nécessaire, afin de nous assurer de la mise en place des actions adaptées requises lors de votre formation.

Sanction formation

Délivrance Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité

 Durée 14.00 Heures 2 Jours	Effectif En fonction du nombre et du type de catégories.	 Tarifs Nous consulter
--	--	---



Contactez-nous !

INTERFORMAT

Tél. : 0243560505

Mail : contact@interformat.fr

Formation éligible au CPF. Vous pouvez vous inscrire sur Mon Compte Formation : voir descriptif détaillé ci-dessous

Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences
Certificateur : INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE - Date fin validité : 31/10/2029 1 : Certificat d'aptitude à conduire en sécurité (CACES) Recommandation 484 catégorie 1 : Ponts roulants et portiques à commande au sol - RS 6879

